

LES RAPPORTS DE CERTIFICATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EVOLUENT !

POURQUOI DE NOUVEAUX RAPPORTS ?

- Afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs des comptes
- Pour une description plus détaillée des responsabilités de l'entité et du commissaire aux comptes

QU'EST-CE QUI CHANGE ?

- La structure du rapport
- La mention de l'opinion au début du rapport
- La mention du référentiel d'audit et du respect des règles d'indépendance
- La description détaillée des responsabilités de la direction de l'entreprise
- La description détaillée des responsabilités du CAC

RAPPEL : FIL CONDUCTEUR DU RAPPORT

1. Opinion
2. Fondement de l'opinion : *Référentiel d'audit et Indépendance*
3. Justification des appréciations
4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes
5. Responsabilités de l'entité
6. Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes

EN SYNTHÈSE

- Accroître la valeur communicative du rapport
- Le rendre plus explicite et plus lisible

